



Pietro Perrino  
Secrétaire général

PAR COURRIEL

Montréal, le 22 février 2019



**Objet : Votre demande d'accès à l'information**  
**N/D 032 142 000 / 2018-2019-033**



Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 23 janvier dernier par courriel et comme formulé, vous désirez obtenir :

- *les sommes versées par la SQDC aux gouvernements du Québec et du Canada à titre de taxes de vente, et ce, depuis le 17 octobre 2018;*
- *les sommes versées par la SQDC en salaire à ses employés;*
- *le nombre de personnes à l'emploi de la SQDC. Selon la disponibilité des données, inclure tout document permettant de connaître le nombre de personnes à l'emploi de la SQDC pour chacun des mois écoulés depuis le 17 octobre 2018;*
- *la liste des études commandées par la SQDC auprès d'experts ou de consultants depuis sa création;*
- *l'impact pour la SQDC du rehaussement possible à 21 ans de l'âge légal pour l'achat et la consommation de cannabis. Sans limiter la généralité de ce qui précède, inclure tout rapport, note, correspondance ou mémo interne relatifs à ce possible changement législatif;*
- *le total des charges assumées par la SQDC pour son exploitation depuis le 17 octobre 2018;*
- *le total des ventes effectuées par la SQDC depuis le 17 octobre 2018.*

D'abord, nous vous transmettons un communiqué de presse publié le 23 janvier dernier qui dresse un premier bilan des opérations de la SQDC. De plus, nous vous informons que la SQDC comptait 330 employés au début de ses opérations le 17 octobre 2018 alors qu'elle en comptait 307 au 21 janvier 2019.

...2/

Les prochaines informations financières de la SQDC seront communiquées après que le travail des auditeurs soit complété à la fin de son année financière qui se termine le 31 mars 2019. Ainsi, vos questions 1,2 et 6 ne peuvent être répondues pour le moment et ces données sont visées par les articles 9, 21 et 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la « Loi »).

Relativement à votre 4<sup>e</sup> question, la SQDC n'a commandé aucune étude depuis sa création.

Finalement, les documents relatifs au possible changement d'âge légal de consommation du cannabis ne vous sont pas communiqués, car ils constituent des analyses ou recommandations visées par les articles 37 et 39 de Loi ou renferment des renseignements financiers confidentiels visés par les articles 21 et 22 de la Loi.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez,  l'expression de nos sentiments distingués.

Responsable de l'accès à l'information,



PP/ib  
Pièce jointe



Recherche



[produits](#)

[connaître le cannabis](#)

[à propos](#)

[accueil / à propos / médias](#)

[← Retour aux nouvelles](#)

Publié le 23 janvier 2019

## La Société québécoise du cannabis dresse un premier bilan après trois mois d'opération

**MONTREAL, le 23 janv. 2019** - Après trois mois d'opération, la Société québécoise du cannabis (SQDC) a réalisé plus de 860 000 transactions totalisant des ventes de 5,7 tonnes de cannabis pour des revenus d'environ 40 M\$. De plus, selon les données publiées par Santé Canada, nous estimons que le nombre de kilogrammes de cannabis distribué en novembre par la SQDC représentait 35 % des ventes totales de cannabis non-médicinal au Canada.

L'approvisionnement en cannabis demeure l'enjeu majeur de cette nouvelle industrie. Toutes les provinces doivent conjuguer avec cette réalité et ce, peu importe le modèle d'affaires choisi, le nombre de fournisseurs ou l'approche logistique. Une capacité de production autorisée inférieure à la demande des provinces et le besoin pour les producteurs autorisés d'optimiser leurs chaînes de production expliquent notamment ce défi.

La SQDC a procédé à un appel d'offres de produits en décembre dernier afin de diversifier son bassin de fournisseurs et analyse actuellement les propositions reçues. Toutefois, aucun volume additionnel important ne sera disponible avant la fin du printemps 2019. La SQDC dispose présentement d'un catalogue de 110 produits. Une cinquantaine parmi ceux-ci sont disponibles en alternance chaque semaine en succursale alors qu'une quinzaine de produits en moyenne sont disponibles chaque jour pour la vente en ligne.

En ce qui a trait au réseau de succursales, en plus des emplacements déjà annoncés à Joliette et Brossard, la SQDC prévoit ajouter une nouvelle succursale à Gatineau, laquelle sera située au 73 boulevard de la Gappe. Par ailleurs, la Société n'ouvrira pas la succursale initialement prévue au 830 rue Sainte-Catherine Est à Montréal en vue de se conformer aux dispositions prévues dans le projet de loi 2 Loi resserrant l'encadrement du cannabis, concernant les distances séparatrices entre les succursales et les établissements d'enseignement collégiaux et universitaires. Les employés recrutés pour cette succursale ont tous été informés de cette décision et la SQDC s'affaire à minimiser les impacts sur ceux-ci en relocalisant le plus grand nombre d'employés touchés dans le reste de son réseau.